



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi	15 h 00 à 18 h 00
Mardi, mercredi	09 h 00 à 11 h 00
Vendredi	FERME

INFO INTERESSANTE A NOS VILLAGEOISES ET VILLAGEOIS

 **Atelier citoyen : Compostage du gazon au jardin**

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement, la commune souhaite organiser un atelier pratique dédié au compostage du gazon et des déchets verts en collaboration avec Monsieur Thomas Monnin, spécialiste en jardinage.

 **Objectif :**

Sensibiliser et accompagner les citoyennes et citoyens à la mise en place d'un compost privé, en particulier pour la valorisation du gazon et des déchets verts, afin de :

- Réduire les déchets organiques
- Produire un engrais naturel de qualité
- Favoriser les bonnes pratiques écologiques au jardin
- Pourquoi composter
- Ce qu'on peut et ne peut pas composter
- Types de composteurs
- Méthodes en fonction des déchets verts éliminés


 **Public cible :**


- Habitants de la commune
- Jardiniers amateurs
- Toute personne intéressée par une démarche écologique

 **Lieu :** Courtemaîche, Buix ou Montignez (selon inscriptions)

 **Dates :** Montignez le **samedi 30 mai 2026** - Buix le **samedi 13 juin 2026** - Courtemaîche le **samedi 27 juin 2026**

Le conseil communal souhaite organiser un cours par village. Si le minimum préconisé par l'organisateur n'est pas atteint, les cours pourront être réduits à 1 ou 2 villages.

 **Durée :** en fonction des inscriptions, entre 1h00 et 1h30

 La participation est gratuite, mais l'inscription est recommandée jusqu'au : **15 mai 2026 au moyen du coupon-réponse ci-dessous** à l'administration communale, soit par courrier postal ou électronique.



Nom et prénom : _____

Nombre de personnes de la même famille : _____

Adresse : _____

Téléphone / courriel : _____

Lieu souhaité : Courtemaîche Buix Montignez

Date et signature : _____



ECOPOINT DE COURTEMAÎCHE



Suite à la demande de certains citoyens visant à redéplacer l'écopoint de Courtemaître à son emplacement initial, il convient de prendre en compte la situation actuelle.

En effet, au vu du trafic déjà dense, notamment durant les travaux CFF à la gare, un déplacement immédiat pourrait engendrer des complications supplémentaires.

Il apparaît donc préférable de maintenir provisoirement cet écopoint à son emplacement actuel, au moins jusqu'à la fin du chantier ou jusqu'à nouvel avis. Dans ce contexte, l'intérêt public doit primer.

Merci à toutes et tous pour votre compréhension.

Au nom du Conseil communal.
Courtemaître, le 28 avril 2026